

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 370

20 février 2006

SOMMAIRE

Arium S.A., Luxembourg	17724	Kuznetski Capital S.A., Luxembourg	17750
Bain Capital International Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	17751	Landsmith Holding S.A.H., Luxembourg	17730
Bain Capital International Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	17752	LD Communication et Développement S.A.....	17754
Beetle, S.à r.l., Steinfort	17748	LDC S.A., Luxembourg	17715
BRE/Belvedere, S.à r.l., Luxembourg.....	17749	Lens S.A., Luxembourg	17758
BRE/Belvedere, S.à r.l., Luxembourg.....	17749	Luifin S.A., Luxembourg	17748
Brasserie Um Bierg, S.à r.l., Ehlange/Mess	17751	Lunge S.A., Luxembourg.....	17748
Business, Events, Consulting, Sales, Solutions S.A., Luxembourg.....	17760	Luxembourg Boating International, S.à r.l., Luxembourg	17752
CMJ Holdings S.A., Luxembourg	17717	Magdalena S.A., Luxembourg	17750
Computacenter PSF S.A., Luxembourg	17735	Magiste International S.A., Luxembourg	17760
Computacenter PSF S.A., Luxembourg	17736	Maitland Europe S.A., Luxembourg	17730
Congo, S.à r.l., Luxembourg	17714	Maldonado S.A., Luxembourg.....	17750
Cosman S.A., Luxembourg.....	17716	Meuse Invest, S.à r.l., Luxembourg.....	17759
Da Silva Frères, S.à r.l., Pétange.....	17753	Milan E-Ventures S.A., Luxembourg	17751
Etablissements L. Rossi, S.à r.l., Dudelange.....	17714	Miros Investment Holding et Cie S.C.A., Luxembourg.....	17754
Euro-Mediterranean Estates S.A.H., Luxembourg.....	17714	Miros Investment Holding et Cie S.C.A., Luxembourg.....	17754
Fennel Wood S.A., Luxembourg	17724	Monat S.A., Luxembourg.....	17752
Finanzimmo S.A., Luxembourg	17759	Monat S.A., Luxembourg.....	17753
First Pacific Resources S.A., Luxembourg.....	17716	Montalbano One S.A., Luxembourg.....	17760
Golf and Real Estate S.A., Luxembourg.....	17717	Montrans S.A., Luxembourg	17730
GRK GmbH, Gesellschaft für Rationelle Kommunalwirtschaft, Luxembourg.....	17717	Moorefields S.A, Luxembourg.....	17759
Hakogel S.A., Luxembourg.....	17736	Nospelt Immobilière S.A., Luxembourg	17737
Hickbros, S.à r.l., Luxembourg.....	17715	Odilon S.A., Luxembourg	17716
Igest, S.à r.l., Kayl.....	17717	Odyssee Investments Holding S.A., Luxembourg.....	17737
Imex Drink, S.à r.l., Strassen.....	17715	Oviedo S.A., Luxembourg	17755
Incomex S.A., Luxembourg	17755	Paraplus Holding S.A., Luxembourg	17730
Infipar S.A., Luxembourg	17737	Pitcairns Finance S.A.H., Luxembourg	17747
Interas S.A.H., Luxembourg	17747	Premium Film International S.A., Luxembourg ..	17755
Investissements Technologiques S.A., Luxembourg.....	17724	Remford S.A., Luxembourg.....	17749
Jema Beauté, S.à r.l., Howald	17715	Rio, S.à r.l., Luxembourg	17749
Joshua Tree Logistics S.A., Luxembourg	17756	RM Design & Trading S.A., Weiswampach	17714
Joshua Tree Logistics S.A., Luxembourg.....	17757	Russia Contact Center S.A., Luxembourg.....	17737
Kamalichan Holding, S.à r.l., Luxembourg	17724	Shell Gas (LPG) Luxembourg S.A., Kehlen	17748
Krupy Jewelry on Line, S.à r.l., Windhof	17716	Sweets, S.à r.l., Luxembourg.....	17757
Kuznetski Capital S.A., Luxembourg.....	17750	Sweets, S.à r.l., Luxembourg.....	17758
		Torator Holding S.A., Luxembourg	17729
		Zanmit Investment S.A., Luxembourg.....	17755

ETABLISSEMENTS L. ROSSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 53, rue Gaffelt.
R. C. Luxembourg B 57.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00925, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour ETABLISSEMENTS L. ROSSI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097183.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

RM DESIGN & TRADING, Société Anonyme.

Nom commercial: APOLLO COMMUNICATIONS.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 91.805.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2005

L'Assemblée a décidé de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs et du Commissaire, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2011, soit:

- Monsieur Jean-Louis Marcin, administrateur de sociétés, demeurant à B-1150 Bruxelles/Woluwé-Saint-Pierre, 22, avenue des Ajoncs, administrateur-délégué limité à l'exploitation d'une agence publicitaire;
- Madame Manuella Marcin, administrateur de sociétés, demeurant à B-4052 Beaufais, administrateur;
- La société anonyme de droit belge APOLLO COMMUNICATIONS S.A. avec siège social à B-1190 Bruxelles, 34-36, avenue d'Uccle, administrateur;
- La société à responsabilité limitée FN-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 144, route de Stavelot, à L-9991 Weiswampach, Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 octobre 2005.

Pour RM DESIGN & TRADING, Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903456.3/667/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2005.

CONGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 42.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00133, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour CONGO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097128.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

EURO-MEDITERRANEAN ESTATES S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 39.227.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

(097193.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

17715

HICKBROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 89.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00134, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour HICKBROS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097130.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

IMEX DRINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8036 Strassen, 20, Cité Oricher-Hoehl.
R. C. Luxembourg B 92.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00136, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour IMEX DRINK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097133.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

JEMA BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 90, rue Ernest Beres.
R. C. Luxembourg B 85.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour JEMA BEAUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097143.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

LDC S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 792.522,41.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.239.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg au siège social, le 21 octobre 2005

Résolution unique

En se référant à l'article 51 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration décide de coopter nouvel administrateur Monsieur Massimo Dal Checco, entrepreneur, demeurant à Milano (Italie), Via Matteo Bandello n.5, pour terminer le mandat de Monsieur Lucio Dal Checco.

L'élection définitive de Monsieur Massimo Dal Checco sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097382.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

17716

KRUPY JEWELRY ON LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour KRUPY JEWELRY ON LINE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097145.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

ODILON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 95.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour ODILON S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097146.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

COSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 30.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00141, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour COSMAN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097148.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

FIRST PACIFIC RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.799.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 octobre 2005 que le conseil d'administration a décidé de procéder au dépôt de l'enseigne suivante:

- NATURADIS,
- E21.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097325.3/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

GOLF AND REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 71.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00142, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour GOLF AND REAL ESTATE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097153.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

IGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3651 Kayl, 28-30, rue Joseph Muller.

R. C. Luxembourg B 63.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00143, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour IGEST, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097156.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

**GRK GmbH, GESELLSCHAFT FÜR RATIONELLE KOMMUNALWIRTSCHAFT,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 51.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour GRK GmbH, GESELLSCHAFT FÜR RATIONELLE KOMMUNALWIRTSCHAFT

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097161.3/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

**CMJ HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. C.M.J. HOLDINGS N.V.).**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 111.733.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighth day of November.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of C.M.J. HOLDINGS N.V., a limited liability Company incorporated under the laws of the Netherlands Antilles having its registered office in Curaçao, Netherlands Antilles. (the «Company»), registered at the Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce & Industry under the number 48.792.

The extraordinary general meeting was opened at 5.00 p.m. with M^e Véronique Wauthier, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair (the «Chairman») who appointed as secretary to the meeting Mrs Delphine Goergen, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Grégory Guissard, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list which, signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented, (iii) the members of the bureau and (iv) the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same

time by the registration authority. The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary will also remain attached to the present deed.

2. It appears from the attendance list that all the shares in issue are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the items on the agenda.

3. All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.

4. The items on the agenda of the extraordinary general meeting are the following:

1. Confirmation of the registered office transfer to Luxembourg and adoption of the Luxembourg nationality in a manner that the legal personality is maintained without discontinuance, even from a tax point of view.

2. Amendment of the object of the company into a Luxembourg financial investment company and acknowledgment that the share capital is fixed to 600,000.- EUR represented by 6,000 shares of 100.- EUR each, with a share premium of 784.5 EUR per share, of which 5,999 shares belong to MOORHOUSE DEVELOPMENT Ltd and 1 share belongs to THE FAR TRUST.

3. Fully restate of the articles of incorporation of the Company, in accordance with the requirements of the Luxembourg law.

4. Acceptation of the resignation of one of the directors in office with discharge.

Appointment of two new members of the board of directors, Mr Didier Schönberger and Mrs Delphine Goergen, the three directors in office being Mrs Véronique Wauthier, Mr Didier Schönberger and Mrs Delphine Goergen, for a period of 6 years.

5. Appointment of a statutory auditor.

6. Designation of the new registered office.

7. Reading the report of the «Réviseur d'Entreprises».

8. Determination of the date for the ending of the first social year which shall be December 31st, 2006.

After having acknowledged the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to confirm the registered office transfer to Luxembourg and adopt the Luxembourg nationality in a manner that the legal personality is maintained without discontinuance, even from the tax point of view.

Second resolution

The general meeting decides to amend the object of the company with the following wording:

«The corporation has as object all commercial activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding Companies.

In particular the corporation may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The corporation may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the corporation may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose».

The general meeting acknowledges that the share capital of the company is fixed at six hundred thousand Euro (600,000.- EUR) divided into six thousand (6,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each, with a share premium of 784.5 EUR per share, of which 5,999 shares belonging to MOORHOUSE DEVELOPMENT Ltd and 1 share belonging to THE FAR TRUST.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to fully restate the articles of incorporation of the company as follows:

Art. 1. There is established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of CMJ HOLDINGS S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The corporation has as object all commercial activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31st, 1929, concerning holding Companies.

In particular the corporation may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enter-

prises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The corporation may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the corporation may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The subscribed capital is set at 600,000.- EUR (six hundred thousand Euro) consisting of 6,000 (six thousand) shares with a par value of 100.- EUR (one hundred Euro) each, entirely paid in.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last business day of June at 11.45 a.m. and for the first time in two thousand and seven.

Except as otherwise required by Company Law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validity only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have the casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, or to a committee, the members of which who need not to be directors under such terms and with such powers as the board mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of

the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Fourth resolution

The general meeting accepts the resignation of INDEPENDIUM CORPORATE SERVICES NV as member of the board and grants it full discharge.

The general meeting appoints two new directors:

Mr Didier Schönberger, lawyer, residing professionally in Luxembourg, and

Mrs Delphine Goergen, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The members of board of directors for the next six years will be Mrs Véronique Wauthier, Mr Didier Schönberger, and Mrs Delphine Goergen.

Fifth resolution

The general meeting appoints as statutory auditor for the next six years:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., having its registered office at 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Sixth resolution

The general meeting fixes the address of the new registered office at L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

Seventh resolution

The general meeting approves the conclusions of the report of Mr Jean-Paul Elvinger, «réviseur d'entreprises» which is worded as follows:

«Sur base des vérifications effectuées et de l'examen des documents qui m'ont été soumis, je n'ai pas de remarques à formuler sur la valeur attribuée aux postes de l'actif et du passif de la société CMJ HOLDINGS NV qui est au moins égale à la valeur de l'actif net comptable de la société de EUR 5.307.249,- à cette date.»

Eighth resolution

The general meeting decides that the first social year will end on December 31st, 2006.

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 6.00 p.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Valuation of costs

The above named persons value the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, approximately to 57,500.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de C.M.J. HOLDINGS N.V., une société anonyme de droit des Antilles néerlandaises («la Société»), ayant son siège social à Sparrenweg 11, Curaçao, (Antilles Néerlandaises), inscrite au Registre de Commerce de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Curaçao, sous le numéro 48.792.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Maître Véronique Wauthier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président») qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu en tant que scrutateur Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle, signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés, (iii) les

membres du bureau et (iv) le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Les procurations des actionnaires représentés signées ne varient par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire resteront aussi annexés au présent acte.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises représentant l'entière du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour seul point à l'ordre du jour:

1. Confirmation du transfert de siège social statutaire à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société avec perte de la personnalité juridique, même du point de vue fiscal.

2. Modification de l'objet de la société de participations financières luxembourgeoise et constat du fait que le capital social est fixé à EUR 600.000,- représenté par 6.000 actions de EUR 100,- chacune avec une prime d'émission de 784,5 EUR par action dont 5.999 actions détenues par MOORHOUSE DEVELOPMENT Ltd et 1 action détenue par THE FAR TRUST.

3. Refonte complète des statuts conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

4. Acceptation de la démission de l'un des administrateurs en fonction et décharge.

Nomination de deux nouveaux administrateurs, Monsieur Didier Schönberger et Madame Delphine Goergen, les trois administrateurs en fonction étant Madame Véronique Wauthier, Monsieur Didier Schönberger et Madame Delphine Goergen pour une durée de 6 années.

5. Nomination d'un commissaire aux comptes.

6. Désignation du siège social.

7. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises.

8. Détermination de la date de clôture de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2006.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale confirme le transfert de siège social statutaire à Luxembourg et adopte la nationalité luxembourgeoise de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société avec perte de la personnalité juridique, même du point de vue fiscal.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange. La société peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute autre société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

L'assemblée générale constate que la société a un capital social de six cent mille euros (600.000,- EUR) représenté par six mille actions (6.000) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, avec une prime d'émission de 784,5 EUR par action dont cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.999) actions détenues par MOORHOUSE DEVELOPMENT Ltd et une (1) action détenue par THE FAR TRUST.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre entièrement les statuts de la société comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de CMJ HOLDINGS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange. La société peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute autre société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé au 600.000,- EUR (six cent mille euros), représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin à 11.45 heures et pour la première fois en l'an deux mille sept.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi concernant les Sociétés commerciales, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de l'année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de INDEPENDIUM CORPORATE SERVICES NV en qualité d'administrateur et lui confère pleine décharge.

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Didier Schönberger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg et

Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les membres du conseil d'administration pour une période de six années seront alors Madame Véronique Wauthier, Monsieur Didier Schönberger et Madame Delphine Goergen.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée de six ans aux fonctions de commissaire aux comptes: GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale fixe l'adresse du nouveau siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

Septième résolution

L'assemblée approuve les conclusions du rapport de Monsieur Jean-Paul Elvinger, réviseur d'entreprises, dont la teneur est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées et de l'examen des documents qui m'ont été soumis, je n'ai pas de remarques à formuler sur la valeur attribuée aux postes de l'actif et du passif de la société CMJ HOLDINGS NV qui est au moins égale à la valeur de l'actif net comptable de la société de EUR 5.307.249,- à cette date.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide que le premier exercice social sera clôturé le 31 décembre 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 18.00 heures et ce procès-verbal est signé par des membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 57.500,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wauthier, D. Goergen, G. Guissard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 25, case 4. – Reçu 53.072,52 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 novembre 2005.

P. Decker.

(099676.3/206/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

FENNEL WOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 68.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01107, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour FENNEL WOOD S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(097197.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

INVESTISSEMENTS TECHNOLOGIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 96.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour INVESTISSEMENTS TECHNOLOGIQUES S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(097199.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

ARIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 85.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01125, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour ARIUM S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(097202.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

KAMALICHAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.736.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the nineteenth of October.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Anders Christer Böös, Company Director, born in Västra Frölunda (Sweden), on 13 July 1964, residing at Svalnäs väg 2, SE-182 63 Djursholm (Sweden),

here represented by Mr Karim Van den Ende, company manager, with professional address at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Djursholm (Sweden), on October 17, 2005,

himself here represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a power of substitution given in Luxembourg, on October 19, 2005,

which proxy with power of substitution, after being signed ne varietur by the mandatory of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which he declares to establish as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of KAMALICHAN HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. Object. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a Société de Participations Financières.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers. The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of each manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power of attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Mr Anders Christer Böös, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand (EUR 50,000.-) Euro is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand three hundred and fifty (EUR 2,350.-) Euro.

Resolutions

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at one, and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

Mr Anders Böös, prenamed.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Anders Christer Böös, Directeur de Société, né à Västra Frölunda (Suède), le 13 juillet 1964, demeurant à Svalnäs vägen 2, SE-182 63 Djursholm (Suède),

ici représenté par Monsieur Karim Van den Ende, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Djursholm (Suède), le 17 octobre 2005,

lui-même ici représenté par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-2017 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 19 octobre 2005,

laquelle procuration avec pouvoir de substitution, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale KAMALICHAN HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Événements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Monsieur Anders Christer Böös, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille (EUR 50.000,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille trois cent cinquante (EUR 2.350) euros.

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société:

Monsieur Anders Christer Böös, prénommé.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 98, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005

A. Schwachtgen.

(099691.3/230/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

TORATOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 51.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01128, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour TORATOR HOLDING S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(097203.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

MAITLAND EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 88.645.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097204.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

LANDSMITH HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 32.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour LANDSMITH HOLDING SAH

ECOGEST S.A.

Signature

(097205.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

MONTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01133, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour MONTRANS S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(097207.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

PARAPLUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 111.737.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, R.C. Tortola 445031, a company established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, R.C. Tortola 445030, a company established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

both here represented by Mrs Eveline Karls-Micarelli, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on October 14, 2005.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of PARAPLUS HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of

the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) divided into six thousand (6,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday in the month of June at 11 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.
- 2) The first annual General Meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, prenamed, three thousand shares	3,000
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, prenamed, three thousand shares	3,000
Total: six thousand shares	6,000

All these shares have been fully paid up in cash so that the sum of sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand five hundred and fifty Euro (EUR 2,550.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Arnold Jan Kuno Slik, consultant, born on February 7, 1968 in Middelburg, The Netherlands, residing at 66, avenue Henri Dunant, B-1140 Evere, Belgium;
 - b) Mr Peter Aepli, lawyer, born on April 8, 1951 in Niederhelfenschwil, St Gallen, residing at 1, Chemin en Oussin, CH-1169 Yens, Switzerland;
 - c) Mr Andries Hendrik Slik, company director, born on June 11, 1936 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16 Hammarstjoldlaan, NL-4334 EN Middelburg, The Netherlands.
- 3) The following is appointed Auditor:
Mr Henri Vanherberghen, «ingénieur commercial et comptable agréé», born on May 15, 1941 in Uccle, Belgium, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels, Belgium.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2011.
- 5) The Company shall have its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 6) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 6 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect a managing-director, who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, R. C. Tortola 445031, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
- 2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, R. C. Tortola 445030, une société établie et ayant son siège à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

toutes les deux ici représentées par Madame Eveline Karls-Micarelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Lesquelles procurations après signature ne varientur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARAPLUS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-), divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du modifiée 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, trois mille actions	3.000
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, préqualifiée, trois mille actions	3.000
Total: six mille actions	6.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.250,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Arnold Jan Kuno Slik, consultant, né le 7 février 1968 à Middelburg, Pays-Bas, demeurant au 66, avenue Henri Dunant, B-1140 Evere, Belgique;

b) Monsieur Peter Aepli, avocat, né le 8 avril 1951 à Niederhelfenschwil, St Gallen, demeurant au 1, Chemin en Ous-sin, CH-1169 Yens, Suisse;

c) Monsieur Andries Hendrik Slik, administrateur de sociétés, né le 11 juin 1936 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16 Hammarstjoldlaan, NL-4334 EN Middelburg, Pays-Bas.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

5) Le siège de la Société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Karls-Micarelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 1, case 7. – Reçu 600 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005

A. Schwachtgen.

(099693.3/230/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

**COMPUTACENTER PSF S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPUTACENTER S.A.).**

Registered office: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 52.391.

In the year two thousand five, on the twenty-sixth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of COMPUTACENTER PSF S.A., a société anonyme, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen. L-2540 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 52.391, incorporated by deed dated on September 29, 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 616 of December 4, 1995; and whose Articles of Association have been subsequently amended and for the last time on March 23rd, 2005 by deed enacted on the same day.

The meeting is presided by Catherine Desso, avocat à la cour, residing professionally at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary-Rachel Uhl, lawyer, residing professionally at L-1450 Luxembourg, 15, côte d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Serge Marx, avocat à la cour, residing professionally at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here attached to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 10.000 (ten thousand) shares, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 13 of the articles of incorporation.
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide as follows:

First resolution

The meeting decides to amend article 13 of the articles of incorporation in order to give it the following content:

«**Art. 13.** The company is supervised by one or several independent auditors, who are appointed by the board of directors which fix their numbers.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPUTACENTER PSF S.A., ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, R.C. Luxembourg section B numéro 52.391, constituée suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Dudelange en date du 29 septembre 1995, publié au Mémorial C N° 616 du 4 décembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 23 mars 2005 par acte du notaire soussigné daté du même jour.

L'assemblée est présidée par Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, Le président désigne comme secrétaire Rachel Uhl, juriste, demeurant à L-1450 Luxembourg, 15, côte d'Eich, L'assemblée choisit comme scrutateur Serge Marx, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 13 des statuts.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide modifier de l'article 13 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs externes nommés pas le conseil d'administration qui en détermine le nombre.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, R. Uhl, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 74, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

J. Elvinger.

(095758.2/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

**COMPUTACENTER PSF S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPUTACENTER PSF S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 52.391.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(095759.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

HAKOGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.959.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(097212.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

17737

INFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 97.928.

Le bilan au 31 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFIPAR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(097237.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

NOSPELT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.784.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOSPELT IMMOBILIERE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(097239.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

ODYSSEE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.523.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ODYSSEE INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(097242.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

**RUSSIA CONTACT CENTER, Société Anonyme,
(anc. TREBIE S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.190.

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société TREBIE S.A., une société anonyme avec siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le Notaire Paul Bettingen, en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 1153 du 5 novembre 2005 (ci-après dénommée la «Société»).

La séance est présidée par Monsieur Jacques Berrebi, Vice-Président de société, demeurant à B-1180 Bruxelles, 247, avenue W. Churchill, qui désigne comme secrétaire Madame Allison Junoy, conseil général aux affaires internationales, demeurant à F-75015 Paris, 6, rue Firmin Gillot.

L'Assemblée élit comme scrutateur M^e Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer et changement de la dénomination sociale;
2. Augmentation du nombre d'administrateurs de trois (3) à sept (7);
3. Démission des administrateurs actuellement en fonctions et nomination de nouveaux administrateurs;
4. Démission du Commissaire aux comptes actuellement en fonction et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
5. Modification de l'exercice social de la Société et modification en conséquence des articles 13 et 14 des statuts;
6. Suppression du capital social autorisé;

7. Réduction de la valeur nominale des actions de cent euros (EUR 100,-) à dix euros (EUR 10,-) et en conséquence augmentation du nombre d'actions de trois cent dix (310) à trois mille cent (3.100) actions;

8. Création de trois catégories d'actions et détermination des droits attachés à chaque catégorie d'actions;

9. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les décisions prises aux points 6, 7 et 8;

10. Modification de la procédure destinée à nommer les administrateurs et modification en conséquence de l'article 6 des statuts;

11. Décision de requérir une majorité qualifiée pour certaines décisions à prendre par le Conseil d'administration et modification en conséquence de l'article 7 des statuts;

12. Modification des pouvoirs de représentation de la Société et modification en conséquence de l'article 9 des statuts;

13. Décision relative à la distribution de bénéfices distribuables et modification en conséquence de l'article 15 des statuts;

14. Décision d'insérer un nouvel article relatif à une clause de sortie commune;

15. Décision d'insérer un nouvel article relatif à certaines restrictions concernant les transferts d'actions;

16. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur la liste de présence qui, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires, le bureau de la présente Assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations émises par les actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte.

III. Comme l'indique la liste de présence, l'intégralité des actions émises sont présentes ou représentées, et tous les actionnaires présents et/ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Les conditions de quorum et de majorité dûment requises par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et par les statuts de la Société sont respectées pour tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée. Par conséquent, l'Assemblée peut valablement statuer et délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée générale, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer et de changer la dénomination sociale en RUSSIA CONTACT CENTER et de modifier l'article 1^{er} en conséquence.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le nombre d'administrateurs pour le porter de trois (3) à sept (7).

Troisième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Guy Hornick, M. Claude Schmitz et M. Thierry Fleming de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes:

- M. Christophe Allard, Président du Directoire, né le 29 décembre 1958 à Talence (FRA), résidant à F-78610 Le Perray en Yvelines, Chemin de la Méroteri, Saint Hubert,

- M. Jacques Berrebi, Vice-président du Conseil de Surveillance, né le 26 mai 1942 à Le Kef (TUN) résidant à B-1180 Bruxelles, 247, avenue W. Churchill,

- M. Georges-Eric Lagrange, Président Directeur Général, né le 15 mars 1957 à Boulogne Billancourt (FRA), résidant à F-28170 Tremblay les Villages, 38, rue du Docteur Taugopurdeau,

- M. Patrick Dubreil, Président de société, né le 12 septembre 1959 à Metz (FRA), résidant à F-91190 Gif sur Yvette, 16, allée du Fief Lambert,

- M. Charles Duro, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

- M. Pascal Clement, Président de société, né le 7 mars 1970 à Saint Dié (FRA), résidant à 123022 Moscou, Presniensky Val 26, Appt 43, Russie,

- M. Bart Kuijper, directeur de société, né le 1^{er} juillet 1970 à Koog aan de Zaan (NL), résidant à Bolsaya Sucharevak-saya Plosjad 16/18 Str.1, Kv 87, Russie.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 années. Le mandat des administrateurs prendra par conséquent fin à l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de la société AUDIEX S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société, et décide de nommer Commissaire aux comptes:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

La durée du mandat du Commissaire aux comptes est fixée à 3 années. Son mandat prendra par conséquent fin à l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la Société qui commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

En conséquence de cette décision, l'Assemblée générale décide de modifier les articles 13 et 14 des statuts lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 13. «L'Assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le premier vendredi du mois d'avril à 10.00 heures, et pour la première fois en 2006. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.»

Art. 14. «L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.»

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer le capital social autorisé de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des actions de cent euros (EUR 100,-) à dix euros (EUR 10,-), et en conséquence d'augmenter le nombre d'actions de trois cent dix (310) à trois mille cent (3.100) actions.

Huitième résolution

L'Assemblée générale décide de créer trois catégories d'actions dénommées Actions de Classe A, Actions de Classe B et Actions de Classe C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et en conséquence décide de répartir le capital actuellement souscrit et consistant en trois mille cent actions (3.100) comme suit:

- 2.201 Actions de Classe A;
- 465 Actions de Classe B;
- 434 Actions de Classe C.

Toutes les actions ont les mêmes droits et obligations sauf s'il en est autrement disposé dans les statuts.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que toutes les actions de la Société seront nominatives.

Neuvième résolution

Afin de refléter les décisions prises aux points 6, 7 et 8, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par:

- 2.201 Actions de Classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;
- 465 Actions de Classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;
- 434 Actions de Classe C d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Dixième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la procédure de nomination des administrateurs comme suit:

Le conseil d'administration sera composé de sept membres.

Les actionnaires porteurs d'Actions de Classe A auront le droit de proposer aux fins de nomination des administrateurs, une liste comprenant au moins 7 candidats, parmi lesquels l'Assemblée générale des actionnaires nommera 5 administrateurs.

Les actionnaires porteurs d'Actions de Classe B auront le droit de proposer aux fins de nomination des administrateurs, une liste comprenant au moins 3 candidats, parmi lesquels l'Assemblée générale des actionnaires nommera 1 administrateur.

Les actionnaires porteurs d'Actions de Classe C auront le droit de proposer aux fins de nomination des administrateurs, une liste comprenant au moins 3 candidats, parmi lesquels l'Assemblée générale des actionnaires nommera 1 administrateur.

Afin de refléter la décision prise, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts en ses paragraphes 1 et 2, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. «La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de sept membres, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les actionnaires porteurs d'Actions de Classe A auront le droit de proposer aux fins de nomination des administrateurs, une liste comprenant au moins 7 candidats, parmi lesquels l'Assemblée générale des actionnaires nommera 5 administrateurs.

Les actionnaires porteurs d'Actions de Classe B auront le droit de proposer aux fins de nomination des administrateurs, une liste comprenant au moins 3 candidats, parmi lesquels l'Assemblée générale des actionnaires nommera 1 administrateur.

Les actionnaires porteurs d'Actions de Classe C auront le droit de proposer aux fins de nomination des administrateurs, une liste comprenant au moins 3 candidats, parmi lesquels l'Assemblée générale des actionnaires nommera 1 administrateur.

La durée de leurs mandats et leurs émoluments seront fixés par l'Assemblée générale des actionnaires.»

Onzième résolution

L'Assemblée générale décide que les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité simple, à l'exception des décisions et actes qui suivent, lesquels devront être approuvés par six des sept administrateurs:

1. Décisions prises par le conseil d'administration en relation avec la convocation d'Assemblées d'actionnaires:
Toutes diminution, augmentation ou restructuration du capital social de la Société;
Toutes modifications aux statuts;
Tout changement à l'activité de la Société;
2. Toute acquisition ou prise de participation dans une société, groupe de sociétés, entreprise ou affaire quelle qu'elle soit, ou la création d'une entreprise commune ou d'une filiale;
3. Toute modification des contrats de licence conclus par la Société concernant les marques données en licence à la Société ou à une filiale de la Société, ou des contrats de licence conclus avec des tiers;
4. Toute décision relative à la gestion des affaires ou toute transaction concernant des garanties données (hypothèque, gage d'actions, gage d'obligations, etc.) et portant sur des actifs de la Société;
5. Tout acte de disposition d'actifs de la Société ou de toute autre société et toute transaction portant sur des garanties lors d'acquisitions;
6. Toute autorisation relative aux engagements, promesses ou lettres d'intention que la Société serait amenée à donner pour des engagements de tiers, y compris des filiales présentes ou futures de la Société;
7. Tout changement du siège social de la Société;
8. Décisions prises par le conseil d'administration concernant des filiales et sujettes à formalisation en tant que décisions prises par la Société en sa qualité d'actionnaire unique dans la filiale concernée (la filiale):
Détermination des principes directeurs de l'activité de la filiale, y compris les décisions relatives à la participation dans des associations ou autres types d'entreprises communes;
Modification des statuts de la filiale, y compris les modifications au capital social;
Nomination et révocation du directeur général de la filiale;
Prises d'intérêts et conventions réglementées à autoriser dans des transactions tel que requis par les lois applicables à la filiale;
Décisions concernant les matières suivantes, y compris l'émission de procurations afin de pouvoir exécuter de telles décisions:
 - i. l'augmentation ou la diminution d'une activité quelle qu'elle soit, non expressément prévue dans le budget;
 - ii. la conclusion, la modification ou la rupture d'un contrat avec un fournisseur d'un montant supérieur à 25.000,- USD;
 - iii. la conclusion, la modification d'un contrat engageant la responsabilité de la filiale pour un montant supérieur à 25.000,- USD;
 - iv. l'obtention ou la prorogation de prêts, l'obtention de crédits comprenant des endettements, garanties ou sûretés pour un montant excédent l'équivalent de 25.000,- USD;
 - v. toute cession ou crédit-bail d'actifs de la filiale pour une valeur supérieure à 15.000,- USD ou l'octroi de garanties y afférentes;
 - vi. la modification du siège social de la filiale;
 - vii. l'acquisition ou la cession d'une participation, de titres de capital ou d'autres valeurs négociables dans une société;
 - viii. une proposition de transaction en cas de poursuite judiciaire, de contentieux ou de litige pour un montant supérieur à 10.000,- USD;
 - ix. toute dépense occasionnée (qu'il s'agisse de frais généraux ou d'investissements) n'ayant pas été prise en compte dans le budget;
 - x. la création de plans de pensions ou de plans d'options d'actions ou de toute mesure analogue au profit des employés de la filiale;
 - xi. l'engagement et le licenciement des dirigeants de la filiale et en particulier du directeur financier;
 - xii. la signature ou la rupture de contrats de travail avec des employés de la filiale dans la mesure où ceux-ci contiennent une indemnité annuelle excédent l'équivalent de 15.000,- USD.
 Afin de refléter la décision prise, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts en insérant un paragraphe additionnel à la suite du second paragraphe, lequel aura la teneur suivante:

Art. 7. «Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité simple, à l'exception des décisions et actes qui suivent, lesquels devront être approuvés par six des sept administrateurs:

1. Décisions prises par le conseil d'administration en relation avec la convocation d'Assemblées d'actionnaires:
Toutes diminution, augmentation ou restructuration du capital social de la Société;
Toutes modifications aux statuts;
Tout changement à l'activité de la Société;
2. Toute acquisition ou prise de participation dans une société, groupe de sociétés, entreprise ou affaire quelle qu'elle soit, ou la création d'une entreprise commune ou d'une filiale;
3. Toute modification des contrats de licence conclus par la Société concernant les marques données en licence à la Société ou à une filiale de la Société, ou des contrats de licence conclus avec des tiers;
4. Toute décision relative à la gestion des affaires ou toute transaction concernant des garanties données (hypothèque, gage d'actions, gage d'obligations, etc.) et portant sur des actifs de la Société;
5. Tout acte de disposition d'actifs de la Société ou de toute autre société et toute transaction portant sur des garanties lors d'acquisitions;
6. Toute autorisation relative aux engagements, promesses ou lettres d'intention que la Société serait amenée à donner pour des engagements de tiers, y compris des filiales présentes ou futures de la Société;
7. Tout changement du siège social de la Société;
8. Décisions prises par le conseil d'administration concernant des filiales et sujettes à formalisation en tant que décisions prises par la Société en sa qualité d'actionnaire unique dans la filiale concernée (la filiale):

Détermination des principes directeurs de l'activité de la filiale, y compris les décisions relatives à la participation dans des associations ou autres types d'entreprises communes;

Modification des statuts de la filiale, y compris les modifications au capital social;

Nomination et révocation du directeur général de la filiale;

Prises d'intérêts et conventions réglementées à autoriser dans des transactions tel que requis par les lois applicables à la filiale;

Décisions concernant les matières suivantes, y compris l'émission de procurations afin de pouvoir exécuter de telles décisions:

- i. l'augmentation ou la diminution d'une activité quelle qu'elle soit, non expressément prévue dans le budget;
- ii. la conclusion, la modification ou la rupture d'un contrat avec un fournisseur d'un montant supérieur à 25.000,- USD;
- iii. la conclusion, la modification d'un contrat engageant la responsabilité de la filiale pour un montant supérieur à 25.000,- USD;
- iv. l'obtention ou la prorogation de prêts, l'obtention de crédits comprenant des endettements, garanties ou sûretés pour un montant excédent l'équivalent de 25.000,- USD;
- v. toute cession ou crédit-bail d'actifs de la filiale pour une valeur supérieure à 15.000,- USD ou l'octroi de garanties y afférentes;
- vi. la modification du siège social de la filiale;
- vii. l'acquisition ou la cession d'une participation, de titres de capital ou d'autres valeurs négociables dans une société;
- viii. une proposition de transaction en cas de poursuite judiciaire, de contentieux ou de litige pour un montant supérieur à 10.000,- USD;
- ix. toute dépense occasionnée (qu'il s'agisse de frais généraux ou d'investissements) n'ayant pas été prise en compte dans le budget;
- x. la création de plans de pensions ou de plans d'options d'actions ou de toute mesure analogue au profit des employés de la filiale;
- xi. l'engagement et le licenciement des dirigeants de la filiale et en particulier du directeur financier;
- xii. la signature ou la rupture de contrats de travail avec des employés de la filiale dans la mesure où ceux-ci contiennent une indemnité annuelle excédent l'équivalent de 15.000,- USD.»

Douzième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société en supprimant le pouvoir de signature individuelle du président.

Afin de refléter la décision prise, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 9. «La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.»

Treizième résolution

L'Assemblée générale décide que lors des Assemblées générales appelées à approuver les comptes sociaux et à délibérer sur l'affectation des résultats, le bénéfice distribuable après affectation à la réserve légale, sera à la disposition de l'Assemblée qui décidera de son affectation par une décision prise à l'unanimité.

A défaut d'unanimité, il sera procédé annuellement à une distribution de 50% des bénéfices distribuables.

Afin de refléter la décision prise, l'Assemblée générale décide de modifier le second paragraphe de l'article 15 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. «Le solde du bénéfice est à la disposition de l'Assemblée générale qui pourra décider de son affectation par décision prise à l'unanimité.

A défaut de décision unanime, cinquante pour cent (50%) du bénéfice distribuable sera distribué aux actionnaires.»

Quatorzième résolution

L'Assemblée générale décide d'insérer dans les statuts une clause de sortie commune en cas de cession des Actions de Classe A en faveur des actionnaires de Classe B et des actionnaires de Classe C, et à cette fin d'insérer un nouveau titre et un nouvel article dans les statuts.

Cet article aura la teneur suivante:

Titre VII. Clause de sortie commune

Art. 16. Si les propriétaires d'Actions de Classe A (les Vendeurs) désirent céder, plus de cinquante pour cent (50%) de leur participation, à toute personne autre qu'une société faisant partie du groupe des Vendeurs (l'Offre), les autres actionnaires propriétaires d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C (les Autres Actionnaires) pourront participer (le Droit de Sortie Commune) à cette cession faite par les propriétaires d'Actions de Classe A. Conformément au Droit de Sortie Commune, chacun des Autres Actionnaires en cas de participation à la cession, devra céder la totalité des actions qu'il détient dans la Société (les Actions Offertes).

Chaque Offre sera effectuée comme suit:

(a) Les Vendeurs informeront par écrit (la Notification) les Autres Actionnaires, qu'ils disposent d'une Offre pour la cession de leur participation, la Notification mentionnant par ailleurs le nombre d'Actions Offertes, le nom et l'adresse de l'acquéreur potentiel ainsi que le prix de cession, la date proposée pour la cession et les conditions de paiement de la cession. La Notification comprendra également une offre faite par l'acquéreur potentiel d'acquiescer les actions des Autres Actionnaires aux mêmes termes et conditions que l'Offre concernant les Actions Offertes.

(b) Les Autres Actionnaires pourront accepter l'Offre par notification écrite faite aux Vendeurs endéans 30 jours ouvrables suivant la date de la Notification.

(c) Si l'un quelconque des Autres Actionnaires exerce son Droit de Sortie Commune, les Vendeurs ne pourront accepter l'Offre ou céder les Actions Offertes que simultanément avec l'acquisition par l'acquéreur potentiel aux mêmes termes et conditions que l'Offre, des actions détenues par les Autres Actionnaires et qui ont exercé leur Droit de Sortie Commune. A la date de la cession des actions cédées suite à l'exercice du Droit de Sortie Commune, l'acquéreur potentiel remettra aux Autres Actionnaires un paiement d'un même montant pour chaque action cédée conformément au Droit de Sortie Commune, le tout contre exécution par chacun des Autres Actionnaires conformément au Droit de Sortie Commune, des mêmes obligations que celles à charge des Vendeurs (en particulier les représentations et garanties).

Quinzième résolution

L'Assemblée générale décide d'insérer dans les statuts un certain nombre de restrictions concernant le transfert d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C, et à cette fin d'insérer un nouveau titre et un nouvel article dans les statuts.

Cet article aura la teneur suivante:

Titre VIII. Restrictions concernant le transfert d'actions

Art. 17. «Pendant une période de trois années, commençant à la date d'acquisition par la Société, de la société dénommée DIRECT STAR, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C seront inaliénables, sauf en cas d'accord préalable et unanime des propriétaires d'Actions de Classe A.

A la suite de cette période de trois années, la cession des Actions de Classe B et des Actions de Classe C sera soumise à l'agrément du cessionnaire par les Actionnaires de Classe A, un tel agrément ne pouvant être refusé que pour motif légitime.»

Seizième résolution

Suite aux décisions prises d'ajouter deux nouveaux titres et deux nouveaux articles aux statuts, l'Assemblée générale décide en conséquence de renuméroter les titres VII et VIII et les articles 16 et 17 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous communs du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous, notaire, signé les minutes.

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand five, on the fifteenth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TREBIE S.A., a société anonyme having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, which was incorporated by a deed of the notary Paul Bettingen, dated July 5th, 2005 published in the Mémorial C, number 1153 of November 5th, 2005 (hereafter the «Company»).

The Extraordinary General Meeting is presided by Mr Jacques Berrebi, company vice chairman, residing in B-1180 Bruxelles, 247, avenue W. Churchill, who appoints as secretary of the Meeting Ms Allison Junoy, General counsel of international affairs, residing in F-75015 Paris, 6, rue Firmin Gillot. The Meeting elects as scrutineer M^e Charles Duro, attorney at law, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri to L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer and amendment of the company's name;
2. Increase of the number of directors from three (3) to seven (7);
3. Resignation of the actual directors and election of new directors;
4. Resignation of the actual auditor and election of a new auditor;
5. Modification of the accounting year of the Company and amendment of article 13 and of article 14 of the Articles of incorporation in order to reflect the decision taken;
6. Suppression of the authorized share capital;
7. Decrease of the nominal value of the shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to ten Euro (EUR 10.-) and consequently increase of the number of shares from three hundred and ten (310) to three thousand one hundred (3,100) shares;
8. Creation of three classes of shares and determination of the rights attached to each class of shares;
9. Amendment of article 5 of the Articles of incorporation in order to reflect the decisions taken pursuant to points 6, 7 and 8;
10. Modification of the procedure foreseen for the appointment of members of the board of directors and amendment of article 6 of the Articles of incorporation in order to reflect the decision taken;

11. Request of a qualified majority for certain board decisions and amendment of article 7 of the Articles of incorporation in order to reflect the decision taken;

12. Modification of the representation authority of the Company and amendment of article 9 of the Articles of incorporation in order to reflect the decision taken;

13. Decision related to the distribution of distributable profits and amendment of article 15 of the Articles of incorporation;

14. Decision to add a new article related to Tag along rights;

15. Decision to add a new article concerning certain restrictions on transfer of shares;

16. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed.

III. It appears from the said attendance list that all the shares issued are present or represented at the present Meeting and all the shareholders present and/or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices are necessary.

Conditions of quorum and majority duly required by the Luxembourg Company Law and Articles of Incorporation of the Company are respected for all the items of the agenda of the Meeting. Consequently, the Meeting may validly deliberate and decide upon all the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting after deliberation, unanimously took the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri to L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer and to change the name of the company in RUSSIA CONTACT CENTER and to modify consequently article 1 of the by-laws.

Second resolution

The General Meeting resolves to increase the number of directors from three (3) to seven (7) members.

Third resolution

Following the resignation of Mr Guy Hornick, Mr Claude Schmitz and Mr Thierry Fleming as directors of the Company, the General Meeting resolves to elect as directors with immediate effect the following persons:

- Mr Christophe Allard, company chairman, born on 29 December 1958 in Talence (FRA), residing in F-78610 Le Perray en Yvelines, Chemin de la Méroteri, Saint Hubert,

- Mr Jacques Berrebi, company vice chairman, born on 26 May 1942 in Le Kef (TUN) residing in B-1180 Bruxelles, 247, avenue W. Churchill,

- Mr Georges-Eric Lagrange, company director, born on 15 March 1957 in Boulogne Billancourt (FRA), residing in F-28170 Tremblay les Villages, 38, rue du Docteur Taugopurdeau,

- Mr Patrick Dubreil, company chairman, born on 12 September 1959 in Metz (FRA), residing in F-91190 Gif sur Yvette, 16, allée du Fief Lambert,

- Mr Charles Duro, lawyer, born on June 5th, 1958 in Luxembourg, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

- Mr Pascal Clement, company chairman, born on 7 March 1970 in Saint Dié (FRA), residing in Russia 123022 Moscow, Presniensky Val 26, Appt 43,

- Mr Bart Kuijper, company Director, born on 1 July 1970 in Koog aan de Zaan (NL), residing in Russia, Bolsaya Susharevskaya Ploshad 16/18 Str.1, Kv 87.

The duration of the director's mandate will be 3 years. The mandate will terminate at the Annual General Meeting of the Company which will approve the annual accounts ending December 31st, 2008.

Fourth resolution

Following the resignation of AUDIEX S.A., as auditor of the Company, the General Meeting decides to appoint as auditor:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, with registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The duration of the auditor's mandate will be 3 years. The Mandate will terminate at the Annual General Meeting which will approve the annual accounts ending December 31st, 2008.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to modify the accounting year of the Company which shall now begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year, with the first accounting year being from the date of incorporation of the Company to December 31st, 2005.

As a consequence of this decision, the General Meeting resolves to amend article 13 and Article 14 of the Articles of incorporation which will now read as follows:

Art. 13. «The annual General shareholders Meeting will be held at the registered office, or at any place in the City where the registered office is located and as mentioned in the convening notice, the first Friday of April at 10.00 am, and for the first time in 2006.

If said day is a legal holiday, the Meeting shall be held on the next following business day.»

Art. 14. «The corporation's financial year shall begin on the first of January each year and shall end on the thirty first of December of the same year with the exception of the first financial year which shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the thirty first of December 2005.»

Sixth resolution

The General Meeting resolves to suppress the authorized share capital of the Company.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to reduce the nominal value of the shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to ten Euro (EUR 10.-) and consequently to increase the number of shares from three hundred and ten (310) to three thousand one hundred (3,100) shares.

Eighth resolution

The General Meeting resolves to create three classes of shares named Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, and consequently to split the actual issued share capital consisting of three thousand and one hundred shares (3,100) as follows:

- 2,201 Class A Shares;
- 465 Class B Shares;
- 434 Class C Shares.

All the shares have the same rights and obligations except as otherwise foreseen in the Articles of incorporation. The General Meeting further resolves that all the Shares of the Company shall be in registered form.

Ninth resolution

In order to reflect the decisions taken pursuant to points 6, 7 and 8, the General Meeting resolves to amend article 5 of the Articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

Art. 5. «The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by:

- 2,201 Class A Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;
- 465 Class B Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;
- 434 Class C Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

All the shares are registered shares.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles of incorporation, save that the preferential right to subscribe to shares to be issued for existing shareholders will be respected in all circumstances, even in case of a subscription in kind.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.»

Tenth resolution

The General Meeting resolves to modify the procedure foreseen for the appointment of the directors of the Company which will be as follows:

The board of directors of the Company shall be composed of seven members.

Five members shall be chosen by the General Meeting from among a list of at least seven candidates proposed by the holders of Class A shares.

One member shall be chosen by the General Meeting from among a list of at least three candidates proposed by the holders of Class B shares.

One member shall be chosen by the General Meeting from among a list of at least three candidates proposed by the holders of Class C shares.

In order to reflect the decision taken, the General Meeting resolves to amend article 6 &1 and &2 of the Articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

Art. 6. «The Company shall be managed by a board of directors composed of seven members, who need not to be shareholders and appointed by the General Meeting of shareholders for a period not exceeding six years and who may be removed at any time.

Five members shall be chosen by the General Meeting from among a list of at least seven candidates proposed by the holders of Class A shares.

One member shall be chosen by the General Meeting from among a list of at least three candidates proposed by the holders of Class B shares.

One member shall be chosen by the General Meeting from among a list of at least three candidates proposed by the holders of Class C shares.

The duration of their mandate and their remuneration shall be determined by the General Meeting of shareholders.»

Eleventh resolution

The General Meeting resolves that decisions of the board of directors will be taken at simple majority with the exception of the following decisions and acts which must be approved by six out of seven members of the board:

1. Decisions taken by the Board with respect to the convening of a General Shareholders Meeting:

- Any decrease, increase or restructuring of the share capital of the Company;
- Any modification of the Company's by-laws;
- Any change in the activity of the Company;

2. Any acquisition or participation in any company, group, going concern or entity whatsoever, or the creation of a joint venture or subsidiary;

3. Any modification of licensing agreements entered into by the Company for the license of trademarks to the Company or to any subsidiary of the Company or to any third party Agreement;

4. Any business management agreement, or guarantee settlement (mortgage, pledging of securities, bond of security, etc.) taken on the assets of the Company;

5. Any disposal of assets in any company and any guarantee settlement on any acquisitions whatsoever;

6. Any authorization concerning the securities and backing that the Company is to give, in order to support the commitments of third parties, including its current and future subsidiaries;

7. Any change in the Company's registered office.

8. Decisions taken by the board of directors with respect to Subsidiaries to be formalized as the resolutions of the Company in its capacity as the sole participant in the relevant Subsidiary (the Subsidiary):

Determination of the main lines of business of the Subsidiary, and also decisions on its participation in associations or other unions of business entities;

Amendments to the charter of the Subsidiary, including any change in the amount of its charter capital;

Appointment and dismissal of the General Director of the Subsidiary;

Entry by the Subsidiary into major and interested party transactions as required by the laws applicable to the subsidiary;

Decisions on the matters listed below, including issuance of powers of attorney for dealing with such matters:

i. the increase or reduction of any activity not expressly provided for in the annual budget;

ii. entering into, amending or terminating any agreement with a supplier with a value over 25,000.- USD;

iii. entering into or amending any agreement which provides for a liability imposed on the Subsidiary in excess of 25,000.- USD;

iv. extending or obtaining loans, entering into any credit arrangement, incurring any indebtedness, issuing guarantees or suretyships, in each case in excess of the equivalent of US Dollars 25,000.- USD;

v. any disposal or lease of assets of the Subsidiary having a value over 15,000.- USD or grant of any security interest therein;

vi. any change in the Subsidiary's registered office;

vii. the acquisition or disposal of any participation interest, shares of stock or other securities in any company;

viii. a proposed settlement of any action, suit or proceedings involving an amount exceeding 10,000.- USD;

ix. any expenses incurred (whether on the account of overheads or investments) which might not have been planned in the budget;

x. the creation of any pension or stock plan or any analogous benefits for the employees of the Subsidiary;

xi. appointment or dismissal of the Subsidiary's top-level officers, in particular, the chief accountant;

xii. entering into or terminating an employment contract with an employee of the Subsidiary which provides for a total annual compensation in excess of the equivalent of 15,000 USD.-;

As a consequence of this decision, the General Meeting resolves to amend article 7 of the Articles of incorporation by inserting an additional paragraph after the second paragraph and which will read as follows:

Art. 7. «Decisions of the board of directors will be taken at simple majority with the exception of the following decisions and acts which must be approved by six out of seven members of the board:

1. Decisions taken by the Board with respect to the convening of a General Shareholders Meeting;

Any decrease, increase or restructuring of the share capital of the Company;

Any modification of the Company's by-laws;

Any change in the activity of the Company;

2. Any acquisition or participation in any company, group, going concern or entity whatsoever, or the creation of a joint venture or subsidiary;

3. Any modification of licensing agreements entered into by the Company for the license of trademarks to the Company or to any subsidiary of the Company or to any third party Agreement;

4. Any business management agreement, or guarantee settlement (mortgage, pledging of securities, bond of security, etc.) taken on the assets of the Company;

5. Any disposal of assets in any company and any guarantee settlement on any acquisitions whatsoever;

6. Any authorization concerning the securities and backing that the Company is to give, in order to support the commitments of third parties, including its current and future subsidiaries;

7. Any change in the Company's registered office.

8. Decisions taken by the board of directors with respect to Subsidiaries to be formalized as the resolutions of the Company in its capacity as the sole participant in the relevant Subsidiary (the Subsidiary):

Determination of the main lines of business of the Subsidiary, and also decisions on its participation in associations or other unions of business entities;

Amendments to the charter of the Subsidiary, including any change in the amount of its charter capital;

Appointment and dismissal of the General Director of the Subsidiary;

Entry by the Subsidiary into major and interested party transactions as required by the laws applicable to the subsidiary;

Decisions on the matters listed below, including issuance of powers of attorney for dealing with such matters:

- i. the increase or reduction of any activity not expressly provided for in the annual budget;
- ii. entering into, amending or terminating any agreement with a supplier with a value over 25,000.- USD;
- iii. entering into or amending any agreement which provides for a liability imposed on the Subsidiary in excess of 25,000.- USD;
- iv. extending or obtaining loans, entering into any credit arrangement, incurring any indebtedness, issuing guarantees or suretyships, in each case in excess of the equivalent of US Dollars 25,000.- USD;
- v. any disposal or lease of assets of the Subsidiary having a value over 15,000.- USD or grant of any security interest therein;
- vi. any change in the Subsidiary's registered office;
- vii. the acquisition or disposal of any participation interest, shares of stock or other securities in any company;
- viii. a proposed settlement of any action, suit or proceedings involving an amount exceeding 10,000.- USD;
- ix. any expenses incurred (whether on the account of overheads or investments) which might not have been planned in the budget;
- x. the creation of any pension or stock plan or any analogous benefits for the employees of the Subsidiary;
- xi. appointment or dismissal of the Subsidiary's top-level officers, in particular, the chief accountant;
- xii. entering into or terminating an employment contract with an employee of the Subsidiary which provides for a total annual compensation in excess of the equivalent of 15,000.- USD.»

Twelfth resolution

The General Meeting decides to modify the representation authority of the Company and to suppress the representation authority of the chairman acting individually.

The General Meeting decides, in order to reflect the above decision, to modify article 9 of the by laws which will now read as follows:

Art. 9. «The Company will validly be bound in all circumstances by the joint signature of any two board members, unless special decisions have been taken by the board of directors relating to the representation of the Company in case of delegation of powers granted in accordance with the provisions of article 10 of the Articles of incorporation.»

Thirteenth resolution

The General Meeting decides that in General Meetings adopting annual accounts and deliberating on the allocation of profits, the distributable profit after allocation to the legal reserve will be at the disposal of the General Meeting which will deliberate on its allocation by unanimous vote.

In case no unanimous vote is reached, the Company will each year distribute fifty per cent (50%) of the distributable profits.

The General Meeting decides, in order to reflect the above decision, to modify the second paragraph of article 15 of the by laws which will now read as follows:

Art. 15. «The remaining profit is available to the General Meeting who may decide of its allocation by unanimous decision.

In case no unanimous decision is reached, fifty per cent (50%) of the distributable profits will be distributed to the shareholders.»

Fourteenth resolution

The General Meeting decides to insert in the Articles of incorporation a Tag Along right in case of transfer of Class A shares and granted to holders of Class B shares and to holders of Class C shares and therefore to add an additional Title and an additional article in the by laws.

This article will read as follows:

Title VII. Tag along rights

Art. 16. If holders of Class A shares (the Sellers) propose to effect a bona fide transfer of more than fifty per cent (50%) of the Equity Interests held by them to any Person other than a company of the Sellers Group (the Offer), then the other Shareholders holding Class B shares and Class C shares (the Other Shareholders) shall have the right and option to participate (the Tag Along Right) in any such sale by holders of Class A shares. Pursuant to the Tag Along Right, each of the Other Shareholders shall be entitled to include all but not less than all their Equity Interests in such sale (the Tag Along Equity Interests).

Each Offer shall be made in the following manner:

(a) The Sellers shall deliver a written notice (the Tag Along Notice) to the Other Shareholders stating that the Sellers have an Offer for the purchase of such Equity Interests, number of offered Equity Interests, the name and address of the prospective purchaser and the purchase price, proposed date of closing and terms of payment of such sale. The Tag Along Notice shall also contain an offer by the prospective purchaser to purchase the Equity Interests of the Other Shareholders on the same terms and conditions as the Offer for the offered Equity Interests.

(b) The Other Shareholders may elect by written notice to the Sellers within thirty (30) Business Days after the date of the Tag Along Notice to sell the Tag Along Equity Interests.

(c) If any of the Other Shareholders exercises its Tag Along Right, then the Sellers shall neither accept the Offer nor transfer any of the offered Equity Interests except upon the simultaneous purchase by the prospective purchaser, on the same terms and conditions as the Offer for the offered Equity Interests, of the Equity Interests of the Other Shareholders with respect to which the Tag Along Right has been exercised. At the closing of the transaction to be entered into pursuant to the Tag Along Right, the prospective purchaser shall remit to the Other Shareholders identical consid-

eration (the cash portion of which, if any, will be in the form of a certified check or similarly available funds) for each Equity Interest sold pursuant to the Tag Along Right against delivery by each Other Shareholder subject to the Tag Along Right of the same that will be executed by the Sellers which comply with any other conditions of closing applicable to the Sellers (in particular any representations and warranties).»

Fifteenth resolution

The General Meeting decides to introduce in the Articles of incorporation certain restrictions on the transfer of Class B shares and of Class C shares and therefore to add an additional Title and an additional article in the by-laws which will read as follows:

Title VIII. Restrictions on transfer of shares

Art. 17. During a period of three years, beginning at the date of acquisition by the Company of the company denominated DIRECT STAR, Class B shares and Class C shares will be untransferable, subject to unanimous prior approval of the holders of Class A shares.

Following this period of three years, transfer of Class B shares and of Class C shares will require the approval of the transferee by the holders of Class A shares, such approval not being unreasonably withheld.»

Sixteenth resolution

The General Meeting, following the decision taken to add two new Titles and articles decides to renumber Title VII and VIII and article 16 and 17 accordingly.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Signé: J. Berrebi, A. Junoy, C. Duro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

J. Elvinger.

(102390.3/211/620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

INTERAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.920.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERAS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(097245.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

PITCAIRNS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 33.106.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00725, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour PITCAIRNS FINANCE S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(097326.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

17748

BEETLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort.
R. C. Luxembourg B 62.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097288.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

LUNGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.763.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097329.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

LUIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 97.560.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097331.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

SHELL GAS (LPG) LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 66.186.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00808, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour SHELL GAS (LPG) LUXEMBOURG S.A.

FIDALUX S.A.

R. Thillens

(097332.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

17749

REMFORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 93.591.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le lundi 4 juillet 2005 que l'Assemblée décide de mettre fin au mandat de Commissaire de la société M.R.M. CONSULTING S.A. et décide de nommer en remplacement Monsieur Luis Velasco, Barcelone.

Son mandat débute avec l'exercice au 1^{er} janvier 2004 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2008.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ03064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097333.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

BRE/BELVEDERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.780.

La Société a été contituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1498 du 17 octobre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01773, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(097334.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

BRE/BELVEDERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.780.

La Société a été contituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1498 du 17 octobre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01777, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(097335.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

RIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1926 Luxembourg, 24, rue des Légionnaires.
R. C. Luxembourg B 26.721.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 27 septembre 2005

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Jésus Vicente, demeurant à Luxembourg, de ses fonctions de gérant technique;
- acceptation de la démission de Madame Mercedes Castanal Fernandez, demeurant à Luxembourg, de ses fonctions de gérante administrative;
- nomination de deux gérants, à savoir, Monsieur Manuel Balseiro Rios et Madame Mercedes Castanal Fernandez, demeurant tous deux à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097347.3/1218/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

17750

MAGDALENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.797.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097340.3/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

MALDONADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 83.356.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097343.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

KUZNETSKI CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 102.041.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2005

Les mandats de MM. François Brouxel, Georges Gudenburg et Claude Zimmer en tant qu'administrateurs de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2006 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2005.

Le mandat de la société anonyme AUDIEX S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2006 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097588.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

KUZNETSKI CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 102.041.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature.

(097586.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

17751

MILAN E-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 78.478.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 octobre 2005

Résolution

L'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en 2006:

Commissaire aux comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MILAN E-VENTURES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097348.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

BAIN CAPITAL INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 97.840.

EXTRAIT

Suite à un apport en nature réalisé le 19 décembre 2003, BAIN CAPITAL INTEGRAL INVESTORS II, L.P., un «Limited Partnership» existant sous les lois des Iles Cayman, avec siège social c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, a apporté la totalité des parts sociales de la société BAIN CAPITAL INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.840 pour la constitution de la société BAIN CAPITAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.839.

Il résulte de cet apport en nature que la société BAIN CAPITAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. est devenue l'associé unique de la société BAIN CAPITAL INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAIN CAPITAL INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097357.3/2460/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

BRASSERIE UM BIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlinge/Mess, 36, rue du Centre.
R. C. Luxembourg B 34.280.

EXTRAIT

Par décision du 14 octobre 2005, l'associée unique de la société BRASSERIE UM BIERG, S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- L'associée unique décide de charger la gérante administrative Madame Danielle Theis de la gestion quotidienne de la société BRASSERIE UM BIERG, S.à r.l.

- L'associée unique décide que la société reste valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe obligatoire de Madame Danielle Theis, gérante administrative, et de Monsieur Jean-Claude Lang, gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097385.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

BAIN CAPITAL LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 97.416.

EXTRAIT

Suite à un apport en nature réalisé le 19 décembre 2003, BAIN CAPITAL INTEGRAL INVESTORS II, L.P., un «Limited Partnership» existant sous les lois des Iles Cayman, avec siège social c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, a apporté la totalité des parts sociales de la société BAIN CAPITAL LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.416 pour la constitution de la société BAIN CAPITAL INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.840.

Il résulte de cet apport en nature que la société BAIN CAPITAL INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l. est devenue l'associé unique de la société BAIN CAPITAL LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAIN CAPITAL LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(097360.3/2460/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

LUXEMBOURG BOATING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.170.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 2 novembre 2005

Le siège social de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG BOATING INTERNATIONAL, S.à r.l. est transféré, avec effet immédiat, au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097356.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

**MONAT S.A., Société Anonyme,
(anc. M.C.C.S. INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.270.

L'an deux mille cinq, le six octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), la présente minute restant en la garde et détention du notaire Jean-Joseph Wagner.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de M.C.C.S. INVESTMENTS S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de SOVAS S.A., suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 863 du 6 juin 2002.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.270.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte du même notaire Wagner, en date du 9 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1071 du 25 octobre 2004, acte contenant changement de la dénomination sociale en celle adoptée par la Société actuellement.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la raison sociale de la société de M.C.C.S. INVESTMENTS S.A., en celle de MONAT S.A.

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MONAT S.A.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination de la Société qui passe de M.C.C.S. INVESTMENTS S.A., en celle de MONAT S.A.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MONAT S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, N. Weyrich, B. Klapp, J. Seckler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2005, vol. 897, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(101458.3/239/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

**MONAT S.A., Société Anonyme,
(anc. M.C.C.S. INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(101460.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 15.571.

Résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2005 siège social

Le siège social de la société DA SILVA FRERES, S.à r.l. est transféré avec effet immédiat au 30, route de Longwy à L-4750 Pétange.

Pétange, le 19 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097395.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 38.205.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2005 a reconduit pour un terme d'une année le mandat de membre du Conseil de surveillance de Maître Laurent F. Didisheim, Maître Michael J. S. Eades et Monsieur Robert Roderich, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

Pour extrait conforme
MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE
MIROS INVESTMENT HOLDING S.A.
Associé commandité
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097375.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 38.205.

Société constituée sous forme de société anonyme sous la dénomination de MIROS INVESTMENT suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 117 du 1^{er} avril 1992. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 16 décembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 212 du 31 mai 1994, en date du 25 novembre 1994, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 233 du 30 mai 1995, et en date du 18 septembre 1995, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 631 du 12 décembre 1995. Les statuts ont ensuite été modifiés, la société anonyme MIROS INVESTMENT étant notamment transformée en société en commandite par actions sous la dénomination de MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1999, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 359 du 19 mai 2000. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 9 février 2000, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 359 du 19 mai 2000, et en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 681 du 11 juillet 2005.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE
MIROS INVESTMENT HOLDING S.A.
Associé commandité
Signature

(097374.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

LD COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 100.852.

—
EXTRAIT

La FIDUCIAIRE GL CONSULTING S.A. fait savoir que le contrat de domiciliation de la société LD COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg n° B 100852 a été résilié avec effet au 31 août 2005.

Le siège social de la société LD COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT S.A. anciennement établi à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

FIDUCIAIRE GL CONSULTING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03131. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(097393.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

17755

INCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 88.775.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005. Signature.
(097359.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

PREMIUM FILM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.291.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005. Signature.
(097362.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

OVIEDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1862 Luxembourg, 5, rue Arthur Knaff.
R. C. Luxembourg B 101.366.

EXTRAIT

Conformément aux statuts, l'assemblée générale des actionnaires a décidé en date du 26 octobre 2005 de transférer le siège social de la société au 5, rue Arthur Knaff, L-1862 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005. C. Werer.
Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06519. – Reçu 14 euros.
Le Receveur (signé): Signature.
(097364.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

ZANMIT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.288.

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ZANMIT INVESTMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B N° 89.288 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1634 du 14 novembre 2002.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, vol. 150S, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(099641.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

JOSHUA TREE LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 109.786.

L'an deux mille cinq, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JOSHUA TREE LOGISTICS S.A., une société anonyme holding, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109.786 (ci-après: la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2005, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Paul Huyghe, employé privé, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Irina Huberty, employée privée, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabella Van Bambost, employée privée, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929, et ceci avec effet rétroactif au 28 juillet 2005.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} et de l'article 3 des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abandonner le statut fiscal de la société holding et de modifier l'objet social de la société en celui d'une société pleinement imposable, avec effet rétroactif au 28 juillet 2005.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} et l'article 3 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). «Il existe par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).»

Art. 3. Objet. «La Société a pour objet l'administration de fortunes, constituées de valeurs mobilières et immobilières, dans le sens le plus large, l'obtention, la location de biens immobiliers et la conclusion de contrats concernant ces biens, la détention de participations dans d'autres sociétés et entreprises, tout ceci dans le sens le plus large.

La Société peut fournir toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut conseiller, assister et aider des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société en ce qui concerne l'évaluation de portefeuilles d'actifs. Elle pourra fournir auxdites sociétés des conseils en investissement dans des valeurs mobilières ou dans des participations notamment liées à de l'immobilier ou dans le cadre d'opérations d'investissement direct dans l'immobilier. A toutes fins utiles, il est précisé que la Société ne fournira pas ces services à des tiers autres que les sociétés affiliées au même groupe que la Société.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Huyghe, I. Huberty, I. Van Bambost, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, vol. 897, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(101379.3/239/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

JOSHUA TREE LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 109.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(101380.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SWEETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 6, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 30.454.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Christiane Schmit, commerçante, née à Luxembourg le 1^{er} juin 1968, demeurant à L-2523 Luxembourg, 51, rue Jean Schoetter.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Monsieur Georges Schmit, ingénieur, et Madame Marie-Paule Flammang, indépendante, épouse de Monsieur Georges Schmit, demeurant ensemble à Bridel, étaient les seuls associés de la société à responsabilité limitée SWEETS, S.à r.l., avec siège social à L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 257 du 14 septembre 1989, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 438 du 20 novembre 1991, et modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé portant conversion du capital en euros, tenue en date du 20 décembre 2001, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 531 du 5 avril 2002, ci-après la «Société»,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 30.454.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartaient aux associés, comme suit:

1.- A Monsieur Georges Schmit, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- A Madame Marie-Paule Schmit-Flammang, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

III.- Il résulte d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 24 octobre 2005, que Monsieur Georges Schmit, préqualifié, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à Madame Christiane Schmit, préqualifiée.

Un exemplaire de cet acte de cession de parts sociales sous seing privé restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 24 octobre 2005, que Madame Marie-Paule Schmit-Flammang, préqualifiée, a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Madame Christiane Schmit, préqualifiée.

Un exemplaire de cet acte de cession de parts sociales sous seing privé restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant.

V.- Madame Christiane Schmit, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante unique de la Société déclare se tenir au nom de la Société les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

VI.- Madame Christiane Schmit, préqualifiée, représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux deux cessions de parts dont il a été question l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts à L-1946 Luxembourg, 6, rue Louvigny, et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg».

VII.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes est à charge de la Société qui s'y oblige.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: C. Schmit, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, vol. 150S, fol. 48, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 novembre 2005.

T. Metzler.

(100038.3/222/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

SWEETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 6, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 30.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 novembre 2005.

T. Metzler.

(100039.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

LENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 99.938.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(097365.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

17759

FINANZIMMO S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 96.671.

Par une décision du Conseil d'Administration de la société FINANZIMMO S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B 96.671 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, et sis à 4-6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

Première résolution

a été nommée à daté du 12 octobre 2005 au poste d'administrateur de la société FINANZIMMO S.A., en raison d'un empêchement temporaire de Monsieur Alain S. Garros,

La société GRAHAM TURNER S.A., R.C.S. B51 094, domicilié 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Deuxième résolution

A été nommée à daté du 12 octobre 2005 au poste d'administrateur-délégué de la société FINANZIMMO S.A.,

La société GRAHAM TURNER S.A., R.C.S. B51 094, domicilié 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle du représentant légal de la société GRAHAM TURNER S.A., administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROFORTUNE S.A. / GT IMMOBILIER S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097433.3/2741/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

MEUSE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 103.711.

Ayant constaté que l'adresse professionnelle de Monsieur Dirk Ruppert, Gérant, figurant dans l'extrait du Registre de Commerce était inexacte, le Conseil de Gérance de la société MEUSE INVEST, S.à r.l. confirme que celle-ci est située au:

29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 novembre 2005

P. Devonshire / D. Ruppert

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03146. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097434.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

MOOREFIELDS S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 97.201.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 17 octobre 2005, que:

- les mandats d'administrateur de Monsieur Esad Sabotic, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Madame Marie-Christine Hummel, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Monsieur Elo Rozencwajg, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2005.

Luxembourg le 17 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097390.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

MONTALBANO ONE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 1.490.000,-.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 66.541.

Extrait du procès-verbal de la décision du liquidateur en date du 3 novembre 2005

Le liquidateur décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

M. Sterzi

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097378.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

BUSINESS, EVENTS, CONSULTING, SALES, SOLUTIONS, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.750.

Résolutions du conseil d'administration en date du 1^{er} septembre 2005

Monsieur Eric Duprez, Administrateur, demeurant L-9682 Selscheid, 9, rue du Village est nommé, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur délégué.

Monsieur Paul Christiaens, Administrateur, demeurant L-8824 Perle, 4, rue Haute est nommé avec effet immédiat, aux fonctions de Président du Conseil d'administration.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097379.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

MAGISTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 22.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.816.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 octobre 2005 à 17.00 heures par conférence téléphonique

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

L. Gargiulo

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097380.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.
